



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

JPB/JW

P.V. SECS 06

## Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports

### Procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2016

#### Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 13 octobre 2015 et du 17 novembre 2015
2. Bilan de la Présidence en matière d'égalité des chances
3. Divers

\*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Roger Negri remplaçant M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, Mme Tess Burton, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Alexander Krieps, Mme Josée Lorsché, Mme Martine Mergen, M. Edy Mertens

Mme Lydia Mutsch, Ministre de l'Égalité des chances

Mme Maryse Fisch, du Ministère de l'Égalité des chances

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Serge Urbany

\*

Présidence : Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission

\*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions du 13 octobre 2015 et du 17 novembre 2015**

L'approbation des projets de procès-verbal est reportée à une prochaine réunion.

## 2. Bilan de la Présidence en matière d'égalité des chances

La réunion de la Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports du lundi, 12 janvier 2016 a vu Madame Lydia Mutsch, ministre de l'Égalité des chances, dresser, devant les membres de la commission, un bilan de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE en matière d'égalité entre femmes et hommes.

Avant de se consacrer à cet exercice, Madame la ministre se permet un petit retour en arrière en mentionnant les diverses démarches - entreprises par le présent Gouvernement - afin de tendre vers une plus grande égalité entre femmes et hommes.

C'est dans ce contexte qu'elle évoque notamment la **stratégie gouvernementale**, adoptée le 12 septembre 2014, qui met un accent particulier sur une réelle égalité de fait entre genres dans la prise de décision, que ce soit :

- au **niveau économique** (mise en œuvre de 9 mesures telles que la formalisation des procédures de nomination, les suivis des nominations, l'encouragement des entreprises à se fixer des objectifs volontaires, l'extension du programme des actions positives et la promotion du Female Board Pool pour ne citer que quelques exemples), ou
- au **niveau politique** (mise en œuvre de 2 mesures).

C'est pour la 1<sup>re</sup> fois - avec la mise en exécution de cette stratégie - qu'un gouvernement luxembourgeois se fixe des objectifs concrets et des chiffres à atteindre d'ici 2019, tout en maintenant un dialogue permanent avec les autres acteurs impliqués (partenaires sociaux, chambres professionnelles, communes, société civile).

Cette **égalité dans la prise de décision** (économique et politique) fut également thématifiée au niveau communautaire et le Gouvernement en a fait **l'une de ses 3 priorités** en matière d'égalité des chances entre femmes et hommes durant la **Présidence luxembourgeoise de l'UE**, les **2 autres** étant

- **l'augmentation du taux d'emploi féminin** (une plus grande participation des femmes sur le marché de l'emploi), ainsi qu'
- une **plus grande intégration de la dimension du genre** (« gender mainstreaming ») **dans les différentes politiques et institutions de l'UE.**

A cette fin, la **Présidence luxembourgeoise** a pris appui sur un **rapport réalisé**, à sa demande, **par l'EIGE** (European Institute for Gender Equality / Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes) intitulé :

« **Review of the implementation of the Beijing Platform for Action in the EU Member States : Gender Equality in Power and Decision-Making** / Bilan de la mise en œuvre du programme d'action de Pékin dans les Etats membres de l'UE : égalité entre femmes et hommes aux postes et dans la prise de décision ».

**Le rapport de l'EIGE** donne un aperçu de l'implication des femmes et des hommes dans la prise de décision politique, économique et sociale sur une période allant de 2003 à 2014. Il relate les initiatives prises par les Etats membres de l'UE pour aboutir à une plus grande féminisation des instances dirigeantes et atteindre un meilleur équilibre hommes-femmes dans la nomination de femmes à des postes de direction et de responsabilité.

Le rapport esquisse aussi des tendances générales en matière de prise de décision dans un certain nombre de secteurs en dehors du domaine strictement politique et économique,

comme par exemple les institutions de recherche, le monde universitaire, les médias et les fédérations sportives.

Aux dires de Madame la ministre, **le rapport de l'EIGE** a constitué une excellente base :

- pour une **conférence internationale sur la sous-représentation des femmes dans la prise de décision politique (pdp)**, organisé par le **MEGA**, en coopération avec le **CNFL**, le 15 octobre 2015 à Mondorf-les-Bains afin de remédier au fait que les femmes sont toujours minoritaires dans la prise de décision politique, ainsi que
- pour les **conclusions** présentées au **Conseil EPSCO (Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs)** du **7 décembre 2015 à Bruxelles** et adoptées à l'unanimité des Etats membres.

Devant les députés, Madame Mutsch salue aussi la bonne collaboration avec **le ministre du Travail luxembourgeois** ainsi qu'avec tous **ses homologues européens** lors du **Conseil EPSCO formel** qui s'est tenu le **7 décembre 2015 à Bruxelles**.

Elle avait déjà pu constater cet état d'esprit constructif lors d'un **Conseil EPSCO informel**, qui s'était déroulé le **17 juillet 2015 à Luxembourg**. A cette occasion, les ministres de l'Egalité des genres et de l'Emploi avaient pu débattre

- de la nécessité d'arriver à plus d'égalité entre femmes et hommes en matière d'emploi, ainsi que
- des changements sur le marché du travail induits par l'économie numérique, un grand défi à relever, aussi pour les femmes que pour les hommes.

Si **l'inégalité hommes-femmes dans la prise de décision** est toujours aussi présente, c'est qu'elle relève de la sphère économique et que toute mesure contraignante touchant à celle-ci est difficile à faire avaler par un certain nombre d'Etats membres de l'UE.

Ainsi, lors du **Conseil EPSCO formel** qui s'est tenu le **7 décembre 2015 à Bruxelles**, les **ministres en charge de l'Egalité des chances** n'ont malheureusement pas pu s'accorder sur la directive concernant les quotas de femmes dans les conseils d'administration (**directive « women on boards »**), et ce malgré le fait que **la Présidence luxembourgeoise** avait reformulé le texte en le rendant plus souple.

Pour rappel, la Commission européenne avait proposé en 2012 un objectif quantitatif de 40 % de membres du sexe sous-représenté au sein des conseils des sociétés cotées en bourse d'ici 2020. (cf. **COM (2012) 614 final** / Objet : **proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse et à des mesures connexes**)

Dans la **proposition de compromis** proposée par **la Présidence luxembourgeoise**, les mesures déjà entreprises au niveau national sont pleinement reconnues, et les délais d'application sont étendus. Afin de prendre en compte les **soucis relatifs au principe de subsidiarité**, la Présidence a introduit une **clause de flexibilité (article 4 ter)** qui permet **aux Etats membres de suspendre les exigences procédurales de la directive**, pour autant qu'ils aient déjà pris des mesures aussi efficaces ou réalisé des progrès leur permettant de se rapprocher des objectifs quantitatifs fixés dans la directive. Pour ce qui est du **calendrier de mise en œuvre** de la **directive « women on boards »**, **la Présidence luxembourgeoise** l'a adapté une nouvelle fois afin que la suspension de l'application de

l'**article 4 bis** (prévue à l'**article 4 ter**) soit possible jusqu'au 31 décembre 2022 (au lieu du 31 décembre 2020), à moins que certaines conditions soient remplies. Si ces conditions ne sont pas remplies, les Etats membres seraient tenus de veiller à l'application des exigences procédurales figurant à l'**article 4 bis** à compter du 30 septembre 2023 (au lieu du 30 septembre 2021). Dans le même ordre d'idées, la Commission serait tenue de faire rapport sur l'application de la directive d'ici le 31 décembre 2024 (au lieu du 31 décembre 2022) et la directive expirerait le 31 décembre 2031 (au lieu du 31 décembre 2029).

Madame Lydia Mutsch rappelle qu'en dépit de la souplesse offerte par le **texte de compromis** élaboré sous **Présidence luxembourgeoise** afin de sensibiliser certains Etats membres, au moins **deux pays** constituant une minorité de blocage - la RFA et la Pologne - ne furent pas encore en mesure de lever leurs réserves vis-à-vis de la **directive « women on boards »**.

A propos de notre voisin allemand, il faut savoir que la RFA vient seulement de rejoindre les pays imposant désormais des quotas aux entreprises cotées. Une loi, instaurant un quota de femmes aux postes de direction des grandes entreprises allemandes, a fini par être votée le 6 mars 2015 à une large majorité de députés au Bundestag. Elle prévoit qu'au moins 30 % des sièges au conseil de surveillance des grandes entreprises seront occupés par des femmes, ce qui leur permettra aussi d'avoir voix au chapitre sur les salaires et les conditions de travail. Après des années de débat, la loi votée début mars 2015 par le Bundestag représente un véritable tournant sachant qu'elle est à juger à l'aune d'une « culture d'entreprise masculine encore très conservatrice » et de questions de « pouvoir, d'influence et d'argent » liées aux postes concernés. La volonté allemande de rouvrir ce dossier épineux et aller de 30% à un objectif quantitatif de 40% de membres du sexe sous-représenté au sein des conseils des sociétés cotées en bourse, tel que le suggère la proposition de directive, était pratiquement nulle.

Devant les députés de la **Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports** de la Chambre, Madame la ministre Lydia Mutsch déclare cependant maintenir l'espoir que la prochaine Présidence néerlandaise réussira à débloquent ce dossier.

Le **Conseil EPSCO formel** du **7 décembre 2015 à Bruxelles** a également donné lieu à un premier échange de vues, entre **ministres en charge de l'Egalité des chances et ministres du Travail et de l'Emploi**, sur les récentes propositions formulées par la Commission européenne pour un meilleur **équilibre entre vie familiale et vie professionnelle (work-life balance)**.

L'impact du marché du travail sur cet équilibre avait déjà été débattu à l'occasion d'un **Conseil EPSCO informel**, qui s'était déroulé le **17 juillet 2015 à Luxembourg**. Le caractère informel des discussions menées à l'époque entre **ministres en charge de l'Egalité des chances et ministres du Travail et de l'Emploi** avait permis à ces derniers de jauger cet équilibre sous d'autres angles et de mieux cerner l'importance de l'enjeu d'une **meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle**.

Et même si l'on peut constater que de plus en plus de femmes s'impliquent dans la vie active, professionnelle et politique et accèdent désormais à des postes de direction à haute responsabilité, il ne faut cesser le combat d'une meilleure redistribution des responsabilités entre femmes et hommes, que ce soit dans le ménage familial, le monde professionnel ou encore dans la société. C'est le but déclaré du Gouvernement et il ne s'agira pas de le perdre de vue.

Le **Conseil EPSCO formel** du **7 décembre 2015 à Bruxelles** fut également l'occasion de thématiser pour la 1<sup>ère</sup> fois à un niveau européen le rôle des hommes dans la politique

d'égalité des genres. Aux dires de Madame Lydia Mutsch, le MEGA entend également embrasser ce thème à bras-le-corps au niveau national et elle saisit la balle au bond pour d'ores et déjà inviter les membres de la commission parlementaire (tout en insistant particulièrement sur une présence des membres masculins de la commission) à la tenue d'une conférence internationale sur les hommes. Organisée tous les 2 ans dans un autre pays européen - s'adressant aussi bien aux hommes qu'aux femmes, cette conférence aura lieu cette année au Grand-Duché, plus précisément en octobre 2016 à Esch-sur-Alzette.

Par ailleurs, Madame Mutsch précise que le 25 novembre 2015, lors de la journée internationale contre la violence à l'égard des femmes, le Luxembourg, en collaboration avec **l'EIGE**, a adhéré à la **Campagne du Ruban blanc (CRB) / White Ribbon Campaign (WRC)**.

Sous l'adresse [http://eige.europa.eu/gender-based-violence/white-ribbon#/white-ribbon?&\\_suid=1452591887493042519944510751206](http://eige.europa.eu/gender-based-violence/white-ribbon#/white-ribbon?&_suid=1452591887493042519944510751206), l'on peut retrouver les engagements pris par le Luxembourg dans le cadre de cette adhésion.

La **Campagne du Ruban blanc (CRB)** est le plus important effort dans le monde des hommes travaillant à mettre fin à la **violence faite aux femmes (VFF)**. Dans plus de 55 pays, des campagnes menées par des hommes et des femmes sont axées sur l'éducation des hommes et des garçons. Il s'agit en fait d'un effort d'éducation populaire visant à mettre un frein à la violence faite aux femmes. Pour obtenir davantage de renseignements voir : [www.whiteribbon.ca](http://www.whiteribbon.ca).

Au Canada, suite à la tuerie de l'Ecole Polytechnique de 1989, des hommes ont fondé à l'automne 1991, la **Campagne du Ruban blanc (CRB) / White Ribbon Campaign (WRC)** contre la violence à l'égard des femmes. Institué en 1991 par le Parlement canadien, en mémoire des 14 jeunes filles assassinées ce jour-là, le 6 décembre devient la « Journée internationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes ». Chaque année, que ce soit donc au Canada ou ailleurs dans le monde, le 6 décembre est commémoré et invite donc à réfléchir à ce phénomène de société et de penser aux femmes et aux filles qui sont aux prises avec la violence masculine au quotidien.

**Le port du ruban blanc** constitue en fait « un engagement personnel de ne jamais commettre, fermer les yeux ou garder le silence en ce qui concerne la violence faite aux femmes et aux filles. Porter un ruban blanc est une façon de dire, «notre avenir ne connaît pas la violence envers les femmes ».

**L'objectif principal de la CRB est de mettre fin à la violence faite aux femmes sous toutes ses formes.** Il y a **5 façons** de le faire :

- lancer un défi à tous de la dénoncer, et réfléchir à leurs propres attitude, langage et gestes ;
- éduquer les jeunes gens, particulièrement les hommes et les garçons, en utilisant les ressources éducatives de la CRB sur la violence faite aux femmes ;
- sensibiliser le public à ce sujet en rompant le silence qui entoure l'agression des femmes ;
- travailler en partenariat avec les organisations de femmes, le secteur des entreprises, les médias et autres partenaires afin de créer un avenir sans violence envers les femmes ;
- appuyer les campagnes du Ruban blanc en cours par une participation soutenue et l'accroissement de la capacité.

Aux yeux de Madame la ministre, l'adhésion du Luxembourg à cette campagne durant la **Présidence luxembourgeoise de l'UE** fut très importante et elle est ravie qu'en date du 6

décembre dernier, Messieurs Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés, Xavier Bettel, Premier Ministre, Etienne Schneider, Vice-Premier Ministre, Romain Schneider, Ministre de la Coopération ainsi que Marc Hansen, à l'époque encore secrétaire d'Etat, ont témoigné, par vidéo interposé, de leur engagement en ce sens.

Les 17 et 18 septembre 2015, le « High Level Group on Gender Mainstreaming » a siégé au Luxembourg et posé des préalables importants en vue de futurs travaux.

En résumé, Madame Lydia Mutsch constate, qu'en dépit du fait que le MEGA ne dispose que de ressources budgétaires et personnelles limitées, le Luxembourg a su, durant sa **Présidence de l'UE**, apporter un écot constructif et positif en matière d'égalité des chances tout en précisant encore une fois les principaux succès obtenus, à savoir que :

- le dossier **égalité entre femmes et hommes** a constamment figuré à l'agenda européen le temps de la **Présidence luxembourgeoise de l'UE** ;
- le **Conseil EPSCO formel** du 7 décembre 2015 à Bruxelles a adopté les conclusions en matière d'**égalité hommes-femmes dans la prise de décision** ;
- des progrès ont pu être réalisés dans le dossier de la **proposition de directive « women on boards »**, en espérant que les prochaines présidences sauront monnayer ces progrès en vue d'une prochaine mise en œuvre de la directive ;
- le rôle des hommes dans la politique d'égalité des genres fut thématiqué une 1<sup>re</sup> fois par les ministres à un niveau européen ;
- le lien très intense entre **politique de l'emploi** et **politique d'égalité des chances** a pu être rendu visible grâce à une réunion commune entre **ministres en charge de l'Égalité des chances** et **ministres du Travail et de l'Emploi** à l'occasion d'un **Conseil EPSCO informel** à Luxembourg ;
- le Luxembourg a pu émettre un signal éclair et fort en matière de lutte contre la violence masculine à l'égard des femmes et filles au quotidien.

Même en temps de **Présidence luxembourgeoise de l'UE**, le MEGA a su faire progresser les dossiers « nationaux » en matière d'égalité proprement dits. Et à Madame Lydia Mutsch de citer dans l'ordre :

- le projet de loi, déposé en octobre 2015, qui vise une représentation de 40% de femmes sur les listes électorales pour les prochaines élections législatives nationales et européennes ;
- la campagne de communication lancée par le MEGA afin de mieux faire comprendre au grand public l'enjeu des femmes dans le processus de décision ;
- l'organisation par le MEGA de nombreuses formations, notamment dans l'armée ;
- le développement continu de l'action politique menée par le MEGA et l'enrôlement de nouvelles entreprises pour les causes qui lui sont chères ;
- l'établissement d'un réseau de délégués à l'égalité dont le travail devrait finir par porter ses fruits dans les mois à venir ;
- le **rapport réalisé**, à la demande du MEGA, **par l'EIGE** et que l'on peut retrouver sur le **site Internet du ministère** sous l'adresse <http://eige.europa.eu/rdc/eige-publications/gender-equality-power-and-decision-making-report> ;
- le travail - avec le concours du ministère de la Justice - sur la Convention d'Istanbul, malheureusement interrompu durant la **Présidence luxembourgeoise de l'UE**, et qui va reprendre sous peu ;
- la directive « maternité » qui, suite à une demande formulée entre autres par le Gouvernement luxembourgeois, sera intégrée dans le nouveau paquet de la Commission européenne pour un meilleur **équilibre entre vie familiale et vie professionnelle (work-life balance)** ;

- la mobilisation des femmes, le 8 mars, dans le cadre de la Journée internationale des Femmes pour les faire participer davantage à la prise de décision politique. Dans ce contexte, Madame la ministre dit avoir reçu ces derniers mois les représentants de tous les partis politiques afin que - en tant que Chambre des Députés, Gouvernement et partis politiques - nous puissions rallier le plus grand nombre possible de femmes à cette cause, notamment dans le cadre des élections à venir (communales en 2017, législatives en 2018 et européennes en 2019).

*\* Les documents en relation avec le bilan de la Présidence en matière d'égalité des chances se trouvent en annexe du présent procès-verbal (ESPCO - Outcome of the 3434<sup>th</sup> Council Meeting, Proposition de directive COM(2012) 614 final, Proposition de compromis proposée par la Présidence luxembourgeoise, Note de la Présidence luxembourgeoise, Commission Staff Working Document : Strategic engagement for gender equality 2016-2019, Draft Council Conclusions - Equality between women and men in the field of decision-making, Rapport de l'EIGE).*

### **3. Divers**

Aucun point n'a été abordé.

Luxembourg, le 14 janvier 2016

Le secrétaire-administrateur,  
Jean-Paul Bever

La Présidente,  
Cécile Hemmen